

Compétences des CAP au 01/01/2021 (mise à jour suite au décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020)

Thèmes : Instances Paritaires
mars 21

1 Compétences au 01/01/2021

Thème de la saisine	Cas de saisines	Avis ou information de la CAP
Saisine à l'initiative de l'autorité territoriale		
Stage	Refus de titularisation au terme du stage	Avis
Stage	Licenciement au cours de la période de stage en cas d'insuffisance professionnelle	Avis
Travailleur handicapé (article 38)	Renouvellement du contrat initial pour insuffisances de capacités professionnelles	Avis
Travailleur handicapé (article 38)	Non renouvellement du contrat initial (refus de titularisation)	Avis
Droit syndical	Refus d'un congé pour formation syndicale	Avis (avant simple information)
Formation	Double refus successif d'une formation professionnelle (perfectionnement, personnelle, préparation concours et examens, action de lutte contre l'illettrisme)	Avis
Formation	Rejet d'une 3ème demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) portant sur une action de formation de même nature si la demande a été refusée pendant 2 années consécutives	Avis
Formation	Refus de congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail d'un représentant du personnel à la formation spécialisée du CST	Avis
Fin des fonctions	Licenciement d'un fonctionnaire, mis en disponibilité, après 3 refus de postes (fonctionnaire ayant demandé sa réintégration)	Avis
Fin des fonctions	Licenciement d'un fonctionnaire à l'issue des droits à congé de maladie en cas de refus de rejoindre son poste sans motif valable lié à l'état de santé	Avis
Réintégration	Réintégration à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française	Avis

Saisine à l'initiative de l'agent		
Carrière	Révision du Compte rendu d'Entretien Professionnel (CREP)	Avis
Position	Refus de disponibilité (toutes les décisions individuelles)	Avis
Formation	Refus par l'autorité territoriale d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF)	Avis
Exercice des fonctions	Refus par l'autorité territoriale d'une autorisation d'accomplir un service à temps partiel (opposition à la demande et litiges)	Avis
Exercice des fonctions	Refus par l'autorité territoriale d'une demande de congés au titre du compte épargne temps (CET)	Avis
Exercice des fonctions	Refus par l'autorité territoriale de télétravail (opposition à une demande initiale ou à un renouvellement)	Avis
Fin de fonctions	Refus par l'autorité territoriale d'accepter une démission	Avis
CAP en formation disciplinaire : saisine à l'initiative de l'employeur		
Conseil de discipline	Sanction (hors 1er groupe) fonctionnaires titulaires	Avis
Conseil de discipline	Sanction fonctionnaires stagiaires	Avis
Conseil de discipline	Licenciement pour insuffisance professionnelle fonctionnaire titulaire	Avis

Les CAP connaissent des questions d'ordre individuel défavorables relatives à la carrière des fonctionnaires et des stagiaires.

Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités et de leurs établissements publics précise dans son article 37-1 V que les CAP connaissent également des questions pour lesquels des statuts particuliers prévoient leur consultation.

Les CAP donnent des avis qui sont **obligatoires et préalables à la décision à prendre**. En cas de non-respect de cette procédure, le juge, dans l'hypothèse d'un contentieux, annulerait la décision prise.

Cependant, l'autorité territoriale n'est pas liée par les avis donnés. Si l'autorité territoriale prend une décision contraire à l'avis de la CAP, elle doit l'informer dans un délai d'un mois des motifs qui l'ont conduite à ne pas suivre l'avis émis.